

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band: 62-63 (1991-1992)
Heft: 1: Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Statuts
de la Caisse rurale de
Courgenay

Titre 1^{er}

Désignation et objet de la Société.

Art. 1^{er}

Sous la dénomination de Caisse rurale de Courgenay est constituée aux termes des articles 678 et suivants du Code fédéral des obligations une association à garantie mutuelle et illimitée avec siège social à Courgenay.

La Caisse rurale demandera, avant toute opération, son inscription au registre du Commerce à Porrentruy.

Art. 2.

L'association s'étend au territoire de Courgenay - Courtemaître.

Elle a pour but :

Face à l'avenir

Les banques régionales
sans complexes

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

ADJ